

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

24<sup>ème</sup> année - N°4602 - Lundi 08 Avril 2024 - Prix : 200 Fc

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE :

## Une vingtaine de journalistes outillés sur les alertes précoces



RELIGION :

### Collecter des fonds, une infraction pénale ?

LIRE PAGE 2

**Rectificatif**

Le projet **Vaccin P.175840** a l'honneur de porter rectificatif sur l'Avis d'appel d'offre national **Référence N° DAO/2021/001/AON**, au lieu du **11 avril 2024**, les offres devront être remises au plus tard le **lundi 15 avril 2024 à 13h30** » et ce, en raison des fêtes de l'aide El-fitr 2024.

Projet Vaccin service communication

## RELIGION :

## Collecter des fonds, une infraction pénale ?

*Les autorités avaient arrêté la semaine dernière un prédicateur en raison des soupçons sur l'objectif d'une collecte des fonds réalisée au cours d'une prêche. Mais pas que...*

En quoi collecter des fonds constitue-t-il une infraction ? La semaine dernière, un néo-prédicateur de la place avait fait l'objet d'une interpellation par la gendarmerie et ce après avoir collecté de l'argent au cours d'une séance de prêche publique. C'est une séquence vidéo relayée sur les sociaux qui a fait défrayer la chronique. Les autorités l'avaient arrêté la semaine dernière pour s'intéresser aux objectifs de cette collecte. Mais pas que. Il est aussi reproché d'avoir des procédés « contraires » à l'Islam. « Étaler son bisht sur le sol et appeler les fidèles à y déposer de l'argent n'est pas digne d'un prédicateur musulman. Ces pratiques sont dignes des pseudo pasteurs. Ça ne nous ressemble pas [en tant que musulmans] », confie à La Gazette des Comores une source autorisée au sein de la gendarmerie de Moroni.

Maintenant que l'on sait les griefs retenus contre le prédicateur, nous avons interrogé des juristes

pour savoir si l'interpellation était fondée. Yhoulam Athoumani, docteur en droit, n'y va pas avec le dos de la cuillère. « En l'état actuel de notre droit positif, aucune disposition législative et réglementaire ni aucune décision jurisprudence n'interdit la collecte des fonds même à des fins personnelles. A ne pas confondre collecte de fonds et mendicité. Cette dernière est en revanche interdite », estime le juriste qui émet une réserve, l'opération de collecte n'ayant pas encore livré tous ses secrets : « Cette collecte de fonds pourrait constituer un délit, soit en amont de la collecte soit a posteriori, s'il est avéré que cette collecte était un mensonge caractérisé et destiné à escroquer les autres en récupérant frauduleusement la totalité des fonds ou objets collectés. Sur ce point, notre code pénal qualifie cela de l'escroquerie et sanctionne son auteur d'un emprisonnement qui pourrait aller d'un à 5 ans ». Notons qu'à ce stade de l'affaire, ça serait aller vite en besogne si l'on se hasardait à tirer une conclusion sur la finalité des fonds collectés comme l'explique si bien notre interlocuteur.

« Pratiquement, ce n'est qu'après la collecte, lorsque l'argent collecté est destiné à autre chose que prévue,



qu'on peut affirmer qu'il s'agissait ou non de l'escroquerie. Et Dans notre cas d'espèce, l'imam et ses fidèles ont présenté cette collecte comme moyen de financer l'achat des biens matériels destinés à leurs activités religieuses. Et la question à se poser est celle de savoir si l'on peut qualifier dès maintenant cette collecte d'escroquerie ? A mon avis, il est très tôt de l'affirmer. Et puis, il est de principe général du droit que l'on ne peut arrêter une personne que si elle a commis une infraction ou qu'elle tente ou prévoit d'en commettre. En dehors de ces cas, toute arrestation est arbitraire. Notre Constitution pose le principe de la liberté et inter-

dit toute arrestation arbitraire », conclut M.Athoumani. Si sur le plan moral, le sujet pourrait être remis sur le tapis, ce n'est pas pour autant qu'il y ait infraction selon Abdoulastoi Moudjahidi. « Il n'y a pas d'infraction pénale sur une personne qui a fait le choix de vendre ses connaissances », tranche l'avocat au barreau de Moroni. Le mis en cause qui n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations a été relâché 24h après son interpellation. Une enquête de la gendarmerie est en cours.

TM

## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmerie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Mohéli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 43 43  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

## AVIS DE PUBLICATION



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) informe le public qu'il a lancé des appels d'offres pour la **fourniture et l'installation de systèmes hybrides solaires**.

Les dossiers d'appel d'offres sont postés dans la plateforme Quantum et les documents sont aussi accessibles sur les sites corporates des achats suivant les liens ci-dessous :

**Negotiation UNDP-COM-00121**

Procurement notice : [https://procurement-notices.undp.org/view\\_negotiation.cfm?nego\\_id=17590](https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17590)  
UNGM: <https://www.ungm.org/Public/Notice/229224>

**Negotiation UNDP-COM-00123**

Procurement notice: [https://procurement-notices.undp.org/view\\_negotiation.cfm?nego\\_id=17658](https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17658)  
UNGM: <https://www.ungm.org/Public/Notice/229374>

**Negotiation UNDP-COM-00125**

Procurement notice:  
[https://procurement-notices.undp.org/view\\_negotiation.cfm?nego\\_id=17749](https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=17749)  
UNGM: <https://www.ungm.org/Public/Notice/229618>

Les dossiers complets ainsi que les instructions y afférentes

peuvent être téléchargés suivant les liens de publication ci-dessus.

Toutes les demandes d'informations doivent être adressées, à partir du système, à l'adresse de messagerie : [achats.km@undp.org](mailto:achats.km@undp.org)

Des visites des sites seront organisées le mardi 26 mars 2024 et une conférence préparatoire en ligne sera organisée le 28 mars 2024

- **Heure : 10 heures GMT**
- **Lieu : Teams : [https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting\\_OGY2MjBIYTAyZk1OC00OWQ4LThINmEtODdmMDFiNjQ2MG14%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%22a757b38c-70ca-490f-bb0b-8ede12d9f06b%22%7d](https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting_OGY2MjBIYTAyZk1OC00OWQ4LThINmEtODdmMDFiNjQ2MG14%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%22a757b38c-70ca-490f-bb0b-8ede12d9f06b%22%7d) - Passcode: Lxoj6E**

Toutes les entreprises intéressées à participer pourront se connecter à ce lien.

Adresse de dépôt des offres **en ligne uniquement** :

Les offres doivent être soumises uniquement en ligne aux **dates et heures indiquées dans le système Quantum**.

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE :

**Une vingtaine de journalistes outillés sur les alertes précoces**

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la gestion des risques de catastrophe, la direction générale de la sécurité civile a réuni une vingtaine de journalistes autour d'une table pour renforcer la compréhension des messages d'alerte précoce et des actions à entreprendre.

La direction générale de la sécurité civile avec le soutien de la Banque mondiale à travers le projet Post Kenneth a organisé le 6 avril dernier un atelier de formation à l'endroit des journalistes pour renforcer la compréhension des messages d'alerte précoce et des actions à entreprendre en conséquence. Prévu de durer

deux jours (du 06 au 07 avril), cette formation a pour but de définir le rôle et la place des médias dans le processus national d'alerte précoce et de gestion des risques de catastrophe. En effet, la multiplication des réseaux sociaux entraîne une diffusion fréquente de désinformations, rendant ainsi crucial le rôle des médias traditionnels dans la diffusion d'informations précises et fiables en cas d'alerte précoce. Cette formation revêt une importance capitale afin d'améliorer la qualité et l'exactitude des informations diffusées en situation de crise, contribuant ainsi à la sécurité et à la protection des populations face aux risques naturels.

Présent, la coordinatrice du projet relèvement Post-Kenneth,

Kamaria Ahamada a expliqué que cette formation a un intérêt particulier. « Il est bien évident que la compréhension des sources des aléas en général dans un pays insulaire et volcanique de surcroît, est nécessaire et surtout stratégiquement utile. Grâce à des assemblés de ce type et des d'études y afférentes, notre pays, en comprenant mieux les problématiques auxquelles nous sommes confrontés, nous permettra de mieux administrer les solutions appropriées », souligne-t-elle.

De son côté, le directeur général de la sécurité civile, colonel Abdallah Rafik précise que les journalistes en tant vecteur d'informations jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation du public

aux dangers potentiels et dans la promotion de mesures et comportements sécuritaires. « Il s'agit là d'un rôle critique dans la gestion des risques et des crises au sein de nos communautés et votre présence ici aujourd'hui témoignent de votre engagement envers cette mission cruciale », renchérit-il

Même son de cloche pour le directeur de cabinet du ministère de l'intérieur Fatah Boina, qui considère que cette formation est cruciale dans la diffusion d'informations vitales en période de crise. « Cette formation vient à point nommé. Les journalistes vont être outillés sur les différents aspects de la gestion des risques de catastrophes et des messages d'alerte précoce en mettant l'accent sur la

clarté, la précision et l'efficacité de l'information. En cas de catastrophe, la communication et l'information sont essentielles pour sauver des vies », conclut-il.

Notons qu'après les deux jours de formations, ces journalistes auront les outils sur les enjeux des catastrophes naturelles et du changement climatique et vont comprendre l'importance de diffuser des informations exactes et fiables en cas d'alerte précoce. Ces derniers seront capables d'interpréter correctement les messages d'alerte précoce et de les diffuser de manière claire et compréhensible pour le grand public.

Andjouza Abouheir

## SANTÉ PUBLIQUE :

**Des conventions d'engagements réciproques pour des soins de qualité**

Le ministère de la santé et les directions des hôpitaux cibles du Projet Offre de Soins ont signé une convention d'engagements réciproques. Ces accords visent entre autres à évaluer rigoureusement la situation actuelle de chaque établissement de santé pour mieux planifier les actions futures. Ils prévoient des financements spécifiques pour des initiatives concrètes destinées à améliorer divers aspects des services hospitaliers, tels que l'hygiène, l'accueil et la gestion du personnel, etc.

Le ministère de la santé et les directions hospitalières des hôpitaux cibles du projet Offre de soins ont signé ce mercredi 03 avril une convention d'engagements réciproques. Il s'agit des hôpitaux de pôle de Mitsamiouli, Fombouni et Domoni et les centres

hospitaliers de référence insulaire de Hombo et de Fomboni. Cet acte symbolique témoigne de l'engagement collectif envers un avenir où les soins de santé accessibles et de qualité sont une réalité pour tous les citoyens comoriens.

Ces accords visent à évaluer rigoureusement la situation actuelle de chaque établissement de santé pour mieux planifier les actions futures. Ensuite, ils prévoient des financements spécifiques pour des initiatives concrètes destinées à améliorer divers aspects des services hospitaliers, tels que l'hygiène, l'accueil et la gestion du personnel. Enfin, ils établissent un nouveau pacte de confiance entre les autorités sanitaires et les gestionnaires des hôpitaux, démontrant ainsi leur engagement pour l'amélioration continue de la qualité des soins. A cela, un financement substantiel de



1 150 000 euros sur trois ans a été alloué à ces accords. Il est important de souligner que ces fonds ne couvrent pas les investissements en infrastructures et équipements, mais plutôt les coûts de fonctionnement

des hôpitaux, ce qui témoigne d'une approche pragmatique et ciblée pour répondre aux besoins immédiats.

Dans son intervention, le secrétaire général de la santé Aboubacar Said Anli a salué les efforts et enga-

gements fournis. « Ensemble, nous portons cette mission essentielle, celle d'offrir des soins de qualité à ceux qui en ont besoin. Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance envers nos partenaires, en particulier l'Agence Française de Développement, dont le soutien précieux a rendu ce projet possible. Leur confiance en notre vision renforce notre détermination à œuvrer pour le bien-être de notre communauté. Ensemble, nous façonnons l'avenir de la santé aux Comores », précise celui qui reste convaincu que cette collaboration portera ses fruits et laissera un héritage durable dans l'amélioration de la gestion de nos hôpitaux en allégeant les charges des directions hospitalières.

Andjouza Abouheir

## SOCIÉTÉ :

**Les salariés de la SONEDE ont 2 mois d'arriérés**

Alors qu'on est à la fin du mois de ramadan, les agents de la société nationale d'exploitation et distribution des eaux (Sonede) n'ont toujours pas touché leur salaire du mois de mars. Ils comptent désormais deux mois d'arriérés de salaire.

Le personnel de la Sonede est en train de vivre un calvaire. Alors qu'on est dans les derniers jours du mois de ramadan, les agents de la société nationale d'exploitation et distribution des eaux aux Comores Sonede n'ont pas encore touché leur salaire du mois de mars. Ils comptent en effet deux mois d'arriérés. Une situation qui met mal à l'aise ces pères de famille qui espéraient pouvoir acheter les

habits de leurs enfants et donner aussi la Zakat Al Fitr.

« C'est très difficile comme situation. Je ne sais comment je vais

faire avec mes petits garçons. Derniers jours du mois de ramadan, on nous n'est pas encore payé. On compte actuellement deux mois

d'arriérés de salaire, février et mars. Selon les indiscretions des couloirs de la direction, il est possible qu'on passe la fête de l'Aïd sans être payé. Car un ami de la direction m'a chuchoté qu'aucune solution financière n'est trouvée. Il se peut qu'on nous paie le 10 ou 15 de ce mois. C'est vraiment une catastrophe, pour moi et ma famille », déplore un agent du terrain qui a requis l'anonymat.

Interrogé sur cette question, le directeur de la société, Soundi Goulam a confirmé les propos et parle d'un problème de trésorerie. « Oui en effet, on n'a pas encore payé les agents. En fait nous nous trouvons dans un problème de finances. Cela est dû au non-paiement des factures. Je l'avais dit récemment que les autres îles ne paient pas l'eau

convenablement. Et aujourd'hui, nous avons encore le problème de réseau qui fait que nos clients de la capitale Moroni ne reçoivent pas l'eau comme il faut. Donc, les factures sont de moins en moins payées. On a demandé un coup de pouce au niveau du gouvernement mais en vain. Mais, je vais faire de mon mieux pour satisfaire mon personnel », a tenté d'expliquer le patron de la SONEDE.

Il faut noter que ce n'est pas seulement le personnel de la SONEDE qui vit dans cette situation. Selon nos informations, les agents de l'aéroport international de Moroni Hahaya n'ont pas touché leurs salaires des deux derniers mois.

Nassuf Ben Amad





## PROJET AFIDEV

### AVIS DE MARCHÉ

**NATURE DU MARCHÉ** : marché public de fournitures.  
**POUVOIR ADJUDICATEUR** : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

**REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français)** : 24-MAPA-F008

**OBJET DU MARCHÉ** : - Fourniture et livraison des matériels de préparation et de stockage pour les préparateurs de vanille en Union des Comores

**LIEU D'EXECUTION** : Union des Comores  
**FINANCEMENT** : Groupe AFD

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Toute société (y inclus auto-entrepreneur) ou groupement de sociétés non exclus des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement du marché (existence légale, régularité vis-à-vis des lois sociales et de la réglementation fiscale du pays de résidence du soumissionnaire ou des soumissionnaires dans le cas d'un groupement).

- L'autorité contractante impose aux candidats les niveaux minimaux de capacité suivants :

**CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE** : un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 200 000 € hors TVA sur les deux dernières années.

#### CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'analyse de la recevabilité des candidatures s'effectue sur la base des critères de recevabilité suivants :

- Enregistrement du candidat au registre du commerce
- Satisfaction aux obligations sociales du candidat
- Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
- Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande

publique et ne figurent pas sur une liste d'exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante

- Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de l'autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d'achat

- Les candidatures qui ne justifient pas et/ou qui ne disposent manifestement pas des capacités financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées

#### CRITERES D'ATTRIBUTION :

Sélection fondée sur le moindre coût : le marché sera attribué à l'offre globalement, techniquement, substantiellement, conforme la moins chère.

#### PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte.

#### CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est gratuit. Il sera retiré sur PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2511751&orgAcronyme=s2d>

#### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée sur PLACE au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **18/04/2024 à 13H (Heure de Paris)**.

#### PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)



Ministère de l'agriculture,  
de la Pêche et de l'Environnement,  
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP\_KM, P177816)  
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM



## AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N°2024/002/MAPE/FSRP-KM/AON

### Pour l'acquisition et livraison de Neuf véhicules Pick Up double cabine pour le Recensement Général Agricole et du projet FSRP-KM

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu Don de l'Association Internationale pour le Développement pour un montant de 40 millions des dollars Américains et 3 millions de dollars des Fonds de PROBLUE pour financer le projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM), et a l'intention d'utiliser une partie de Don pour effectuer des paiements au titre du Marché : **acquisition et livraison de neuf véhicules destinés à l'opérationnalisation de l'enquête Générale Agricole et du projet FSRP-KM.**

2. Le Projet FSRP-KM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il a exécuté au minimum un marché similaire d'acquisition et livraison d'au moins cinq (05) véhicules Pick doubles cabines destinés à une entité publique ou privé avec satisfaction du Client. Le Soumissionnaire doit aussi disposer une capacité financière d'un montant spécifié dans les IS du DAO ».

3. La passation de Marché sera conduite par Appel d'Offres national (AON) tel que défini dans les Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs, dans le cadre de financement de projets d'investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023), ouvert à tous les soumissionnaires de tous pays éligibles tels que définis dans le règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du secrétariat du et prendre connaissance du document d'appel d'offre à l'adresse suivante :

Bureau FSRP-/ Ministère de l'Agriculture de la Pêche de l'Environnement, Mdé ex-Cfader Moroni, BP /41. **Email** : [projetsfrp@gmail.com](mailto:projetsfrp@gmail.com) de **8h 00 à 15h 00 du lundi au vendredi et le samedi de 08h à 12h**.

5. Le soumissionnaire intéressé peut obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande électronique à l'adresse mentionnée ci-des-

sus contre un paiement en espèce non remboursable **de 20 000 francs Comoriens.**

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 18 avril 2024 à 14H 00.**

7. Seule la soumission des offres par voie physique est autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'heure d'ouverture des offres. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **trois millions- cent quarante mille (3 140 000) francs Comoriens.**

Lancé, le 21 mars 2024

## ZAKAT AL-FITR AUX COMORES :

**Le Mouftorat a fixé à 2,5 kilogrammes de riz**

Pour cette année 2024 correspondant à l'année 1444 du calendrier musulman, le Zakat Al Fitr est désormais fixé à 2,5 kilogrammes de riz, ou sa valeur qui est estimée en espèces (Kmf 1250). Cette charité peut être acquittée dès le début du mois de Ramadan, selon la doctrine Chafi'ite. Cependant, le moment optimal se situe dans les trois jours précédant l'Aïd, bien que l'obligation reste jusqu'au coucher du soleil du dernier jour du Ramadan, avant l'accomplissement de la prière de l'Aïd.

Une déclaration officielle de Dar Al Ifta vient de sortir, concernant la Zakat al-Fitr en Union des Comores. Le Zakat Al-Fitr est fixé cette année à 2,5 kilogrammes de riz, ou son équivalent estimée à 1250 FC. « Pour ceux qui consomment le riz de luxe, ils n'ont qu'à calculer sa valeur marchande. Puisque chacun donne en fonction de ce qu'il consomme », explique Dr

Ahmed Mohamed Twawiou, professeur de l'université des Comores à la faculté Imam Canfi. Les bénéficiaires de la Zakat al-Fitr sont les indigents et les nécessiteux parmi les musulmans, avec une priorité pour les plus proches, tels que les parents, les enfants et la femme du donateur.

Selon cette déclaration de Dar Al Ifta sur la Zakat al-Fitr de l'année 1444/2024, il s'agit d'une charité spécifique prescrite à la fin du mois de Ramadan, connue pour ses conditions particulières et son obligation pour tous les musulmans. Elle doit être versée par tout musulman possédant sa propre nourriture, suffisamment pour lui et sa famille le jour de l'Aïd. Cette obligation s'étend également à ceux qui sont à sa charge. Il est également possible de transférer cette charité vers d'autres endroits si nécessaire, mais dans ce cas, elle doit être versée là où elle est obligatoire.

En ce qui concerne le moment, la Zakat al-Fitr peut



être effectuée dès le début du mois de Ramadan, selon la doctrine Chafi'ite. Cependant, le moment optimal se situe un à trois jours avant l'Aïd, bien que l'obligation reste jusqu'au coucher du soleil du dernier jour du Ramadan, avant l'exécution de la prière de l'Aïd. Cette déclaration a été émise sous l'autorité du

Président du Conseil, Cheikh Aboubacar Said Abdillah Djamilailail, Mufti de la république, visant à clarifier les règles et les obligations entourant la Zakat al-Fitr pour l'année 1444/2024.

Ibnou M. Abdou

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufè Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



**BANQUE MONDIALE**  
 IBRD • IDA

**Avis Spécifique de Passation de Marchés****APPEL D'OFFRES****(Procédure à Enveloppe Unique)****Travaux de construction de lignes d'interconnexion Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsanga- Trenani (Anjouan)**

**Pays :** Union des Comores

**Projet :** Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (Projet No. P177646),

**Titre du Marché :** Travaux de construction de lignes d'interconnexion

Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsanga- Trenani (Anjouan)

**Crédit/Don No :** IDA Grant No. E0490-KM, IDA Credit No. 71290-KM

**Appel d'Offres No :** KM-AEP SONELEC-379645-CW-RFB

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour le marché des Travaux de construction de lignes d'interconnexion MT des centrales PV de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao - Trenani (Anjouan).

2. L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation des Travaux de construction de lignes d'interconnexion Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsangaTrenani (Anjouan). Les lignes ont des longueurs respectives de 13 kilomètres en Grande

Comores et 18 kilomètres à Anjouan. Les travaux à effectuer pour la construction des deux lignes d'interconnexion forment un lot unique :

3. La passation de marchés sera soumise à la concurrence nationale en utilisant ce Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Agence d'Exécution, Mr Naoildine Houmadi, aep.paesc@gmail.com et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 9:00 à 16:30 heures à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être obtenu par tous les Soumissionnaires de pays éligibles en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par courrier électronique.

Les réponses aux clarifications demandées par les soumissionnaires ne seront pas envoyées directement par courriel aux soumissionnaires. Toutes les réponses aux clarifications seront diffusées sur le lien ci-dessus du site Web de la SONELEC et les soumissionnaires sont seuls responsables de la surveillance du site Web pendant le processus d'appel d'offres pour toutes les clarifications/amendements concernant cet avis.

6. Les Offres doivent être remises au Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 02/05/2024 à 14h00**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores, route de Salimani, Quartier Sahara, **Moroni le 02/05/2024 à 14h00**.

7. Toutes les Offres doivent être accompagnées d' « une Garantie d'Offre », pour un montant de trente mille dollars US.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Agence d'Exécution du Projet (AEP)**  
 Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores  
 Mr Naoildine Houmadi ; Coordonnateur  
 Route de Salimani, Quartier Sahara, MORONI, Union des Comores  
 Téléphone : +269 763 1094 / 3339800  
 courriel: aep.paesc@gmail.com  
 site web de la SONELEC : [www.soneleccomores.com](http://www.soneleccomores.com)



Association Professionnelle des Banques  
Et Etablissements Financiers des Comores

Immeuble Ridjal Moroni Dar-Sanda  
Tél: (+269) 773 18 07  
Email : apbef0@gmail.com

## APPEL A CANDIDATURE

### Avis de recrutement pour le poste de : Directeur Général d'une Institution Financière de Garantie en Union des Comores

**Les acteurs du secteur financier comorien**, dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD), l'Etat, la Banque Centrale (BCC) et le secteur privé, met en place un nouveau dispositif de garantie en Union des Comores dont l'objectif est de favoriser l'accès des entreprises au crédit dans tous les secteurs d'activités soutenus par les politiques publiques.

Le dispositif retenu est une **Institution Financière de Garantie (IFG)** soumise à l'agrément de la BCC qui assurera la gestion d'un fonds de garantie ciblant d'une part les entreprises formelles et informelles des secteurs prioritaires du Plan Comores Emergent 2030 et d'autre part l'ensemble des entreprises formelles inscrites au Registre du Commerce et disposant d'états financiers.

Le Conseil d'administration de cette IFG en formation, au capital de 300.000.000 KMF – ci-après la Banque - recherche son (sa) Directeur (trice) Général(e) et a chargé l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) de procéder à ce recrutement.

#### Description du poste :

Le (la) Directeur(trice) Général(e) aura pour mandat d'assurer la direction et la gestion de la Banque par la mise en œuvre des orientations stratégiques du Conseil d'Administration représentant les actionnaires, tout en se conformant aux termes de son contrat.

Le (la) DG s'acquittera de la totalité de ses fonctions conformément aux normes de la profession bancaire et aux règlements internes de l'établissement dont notamment :

- o Définir et mettre en œuvre avec succès la stratégie de développement rentable de la Banque en accord avec les orientations du Conseil d'Administration ;
- o Piloter l'élaboration des plans d'actions ainsi que les budgets d'exploitation et d'investissement, reflétant les objectifs et les priorités établis par le Conseil d'administration ;
- o S'assurer que les objectifs d'exploitation et les normes de performance sont maîtrisés par l'ensemble des collaborateurs ;
- o Veiller à la gestion optimale de la trésorerie de la Banque ;
- o Suivre de près les résultats opérationnels et financiers par rapport aux plans et aux budgets et prendre des mesures correctives adéquates après en avoir informé le Conseil d'administration ;
- o Veiller à la gestion efficace du portefeuille d'engagements ;
- o Veiller au maintien et à l'amélioration continue de la qualité de service ;
- o Participer à la définition des politiques, standards, procédures de la banque afin d'assurer l'efficacité opérationnelle tout en maintenant un niveau de contrôle suffisant ;
- o Assurer le respect des règles de conformité, les obligations légales et réglementaires, nationales et internationales, les règles structurelles et prudentielles imposées à la profession bancaire, les normes de bonne gouvernance **et particulièrement dans les domaines de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la Lutte Anti-blanchiment et Financement du Terrorisme (LAB) ;**
- o Participer au recrutement du personnel de la Banque notamment pour les postes clés et à responsabilité, construire et maintenir une équipe de direction efficace ;
- o Assurer la mise en œuvre de solutions technologiques qui permettront à la Banque d'offrir les services de qualité, dans un cadre sécurisé, conformes aux standards usuels ;
- o Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication institutionnelle et financière ;
- o Maintenir un dialogue continu avec le Conseil d'administration et assumer l'entière responsabilité pour toutes les opérations de la Banque ainsi que ses performances ;

o Représenter la Banque auprès des clients stratégiques, les organismes de tutelle et des associations professionnelles ;

#### Profil recherché et expériences :

- o Être Titulaire d'un BAC+5 en finance, banque, économie, gestion, comptabilité ;
- o Avoir une expérience professionnelle de 15 ans dans le secteur bancaire ou des services financiers dont au moins trois (03) années d'expérience au poste de Directeur Général ou cinq (05) années dans un poste de Directeur Général Adjoint ou sept (07) ans dans un poste de Haut Cadre de Banque ;
- o Justifier d'une bonne expérience dans le leadership et la gestion d'équipes ;
- o Connaître l'environnement, le marché comorien ;
- o Savoir piloter et mener à bien les projets de la banque (conduite du changement) ;
- o Être expert dans les techniques de gestion des risques ;
- o Maîtriser la réglementation bancaire, comptable et prudentielle, du droit et de la fiscalité, ainsi que les obligations de conformité ;

#### Savoir-être & Aptitudes professionnelles

- o Organisation, rigueur, esprit d'analyse et de synthèse ;
- o Bonne communication écrite et orale, très bon relationnel dont la capacité à prendre la parole en public et à représenter la banque ;
- o Sens des priorités et des responsabilités ;
- o Être force de proposition et avoir la capacité de prendre des décisions ;
- o Capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- o Grand sens de la confidentialité, intégrité, honnêteté et loyauté ;
- o Sens de l'intérêt général ;
- o La pratique courante du comorien et du français est obligatoire, celle de l'anglais un plus ;

#### Rattachement hiérarchique

- o Conseil d'Administration et son Président

#### Procédure de soumission et date de clôture des candidatures

- Les candidats(tes) souhaitant faire acte de candidature, adresseront par email à l'adresse « apbef0@gmail.com » les pièces suivantes en précisant l'objet « **RECRUTEMENT DG IFG COMORES** » :
- o Une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration de l'IFG
  - o Curriculum Vitae signé avec mention des références
  - o Pièce d'identité en cours de validité
  - o Copie des diplômes

*Les documents originaux d'identité et de diplômes devront être présentés au jury en cas de convocation pour un entretien après première sélection)*

Les termes de références du poste à pourvoir seront partagées à la demande des candidats à travers l'adresse mail ci-dessus indiquée. Les candidatures des comoriens issus de la diaspora sont vivement encouragées.

**o La date de clôture des candidatures est fixée le 25 avril 2024 à 23h59**